AVIS PUBLIC

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

ENTRÉES EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉRO RCA15-E131, RCA15-E132, RCA15-E133, RCA15-E136, RCA15-E138, RCA15-E140, RCA15-E142, RCA15-E143, RCA15-E144 et RCA15-E145

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er décembre 2015, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E136 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 000 000 $ POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 février 2016

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E131 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 800 000 $ POUR LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES VÉHICULES.

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E132 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 600 000 $ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE.

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E140 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 $ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE.

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 16 février 2016

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E133 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 $ POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE.

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E138 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 270 000 $ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DE CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES.

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E142 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 $ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E143 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 $ POUR LE PROGRAMME DE PROTECTION DES COURS DE SERVICE.

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E144 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 $ POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN.

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E145 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 $ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS.

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 17 février 2016

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 23 février 2016.

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Alain Roy, LLM., avocat

Cet avis, ainsi que ces règlements peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat

>6652241